



CEJEC
Université Paris Nanterre
Journée des doctorants 2019
Sous le parrainage du Professeur Xavier Lagarde

La vulnérabilité en droit international, européen et comparé

Jeudi 10 Octobre 2019

De 13h45 à 18h00

Université Paris Nanterre,

Bâtiment Simone Veil, Salle des actes F 141

Comité d'organisation : Malik Ben Chekroun, Margo Bernelin, Noémie Fofana-Briantais, Paul Mougeolle, Gilbert Paolin, Sophie Prosper, Wagui Soumbounou, Seynabou Traoré et Augustin Boujeka

En droit, la vulnérabilité ne se laisse pas aisément saisir. Elle recouvre une notion juridique en réalité très récente et assez évanescence. La difficulté de l'appréhender juridiquement s'expliquerait peut-être par l'évolution du terme. Désignant à l'origine une blessure, une plaie, la vulnérabilité change ensuite de sens pour exprimer la particulière réceptivité à une blessure, en bref, une situation de fragilité. Dans le champ du droit, le législateur, français à tout le moins, emploie le terme avec parcimonie, encore qu'on lui attribue des notions bien ancrées comme l'altération des facultés mentales ou corporelles entravant l'exercice des droits et justifiant une mesure de protection juridique de la personne. Le droit souple se montre plus disert, à l'instar des règles de Brasilia de 2008 relatives à l'accès à la justice des personnes vulnérables. A considérer sommairement le droit international, le droit européen et le droit comparé, la vulnérabilité semble, en tout état de cause, révéler une réalité hétérogène, fondée soit sur des éléments propres à la personne, soit sur des éléments extérieurs à la personne comme par exemple une position économiquement désavantageuse, variant *in fine* selon qu'on considère la personne à laquelle elle s'attache. Tantôt la vulnérabilité est intrinsèque à la personne, tantôt la vulnérabilité est extrinsèque à la personne, tantôt la vulnérabilité conjugue tout à la fois un élément propre à la personne et externe à la personne, ce que l'on peut désigner par "vulnérabilité intersectionnelle". L'ambition de cette journée doctorale consiste, pour les jeunes chercheurs du CEJEC, à explorer différents aspects de la vulnérabilité dans les systèmes juridiques accueillant leurs recherches, d'en identifier les diverticules pour révéler tout à la fois des éléments de convergence et de divergence juridiques.

Sous la présidence de :

Xavier Lagarde, Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne, Université Paris I

13h45 - Ouverture sous la présidence de Xavier Lagarde, Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne, Université Paris I

13h55 - Allocution d'accueil par Véronique Champeil-Desplat, Professeur à l'Université Paris Nanterre, Co-directrice de l'Ecole doctorale de Droit et Science politique (ED 141)

14h05 - Avant-propos par Augustin Boujeka, Maîtres de conférences à l'Université Paris Nanterre, Directeur du CEJEC

14h15 – Prolégomènes sur « Le travailleur mobile, une personne vulnérable ? » par Philippe Sanson, Directeur du Centre des Liaisons européennes et internationales de la Sécurité sociale (CLEISS)

14h30 - Session 1 : La vulnérabilité intrinsèque à la personne en droit international, européen et comparé

14h30 - "L'influence du droit comparé sur les droits des personnes vulnérables en France et en Allemagne", par Charles Walleit, doctorant (CEJEC)

14h45 - "Tous vulnérables ? La vulnérabilité des patients au prisme des nouvelles technologies - étude en droit français et en droit européen", par Margo Bernelin, docteur en droit privé et sciences criminelles (CEJEC), chercheur post-doctorant à l'Université de Nantes (DCS)

15h00 - "La femme vulnérable en droit comparé franco-sénégalais", par Seynabou Traoré, doctorante (CEJEC)

15h15. - "La vulnérabilité de l'enfant face à l'adoption internationale", par Marie Yao, doctorante (CEJEC)

15h30 - Discussion et pause café

15h45 - Session 2 : La vulnérabilité extrinsèque à la personne en droit international, européen et comparé

15h45 - "La protection du professionnel vulnérable en droit français et en droit anglo-américain", par Noémie Fofana-Briantais, doctorante (CEJEC)

16h00 - "La vulnérabilité des agents économiques du secteur informel en droit OHADA", par Wagui Soumbounou, doctorant (CEJEC)

16h15 - "L'accès au juge des personnes vulnérables en droit français et en droit européen", par Sophie Prosper, docteur en droit privé et sciences criminelles (CEJEC)

16h30 - Discussion

16h40 - Session 3 : La vulnérabilité intersectionnelle en droit international, européen et comparé

16h40 - "La mobilité à l'épreuve de la vulnérabilité en droit de l'Union européenne", par Gilbert Paolin, doctorant (CEJEC)

16h55 - "Le logement de la personne vulnérable en droits français et marocain", par Malik Benchekroun, doctorant (CEJEC)

17h10 - "L'environnement en tant que personne vulnérable", par Paul Mougeolle, doctorant (CEJEC)

17h25- Discussion

17h40 - Propos conclusif par Xavier Lagarde, Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne, Université Paris I

18h00 - Cocktail de clôture